

	<p>Conseil Municipal commune de Fontenay-Mauvoisin</p> <p>COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 OCTOBRE 2020</p>	<p>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p> <p>—</p> <p>DÉPARTEMENT DES YVELINES</p> <p>—</p> <p>ARRONDISSEMENT DE MANTES-LA-JOLIE</p> <div style="border: 1px solid black; width: 40px; margin: 0 auto; text-align: center; padding: 2px;">7</div>
---	---	---

L'an deux mil vingt, le cinq octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Fontenay-Mauvoisin en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Dominique JOSSEAUME, Maire.

Etaient Présents : Messieurs LOPEZ, GOUYETTE, PASCO, DUFOUR, LE BARON, THEPENIER et JOSSEAUME, Mesdames QUINDROIT, LALLEMAND et LEFEVRE

Etaient Absent : Madame Déborah DOUVILLE (pouvoir donné à Monsieur JOSSEAUME)

Secrétaire de Séance : Monsieur Loïc PASCO

Nombre de membres en exercice : 11 ; **Présents** : 10 ; **Absent** : 1 ; **Votants** : 11

Le quorum étant atteint, M. Dominique JOSSEAUME, Maire, ouvre la séance à 20h05

Ordre du jour de la réunion :

1. Désignation d'un secrétaire de séance,
2. Approbation procès-verbal du 08/09/2020,
3. Décision modificative n° 3,
4. Repas des anciens,
5. Création de l'opération de l'infirmerie,
6. Subvention à la Société Protectrice des Animaux,
7. Numérotation de la rue du Clos Boulet,
8. Subvention pour la sécurisation aux abords des écoles,
9. Don d'un véhicule par le Département,
10. Informations et questions diverses,

Point n° 2 – Désignation d'un secrétaire de séance

Secrétaire de séance : Monsieur Loïc PASCO

Point n° 3 : Approbation du Procès-Verbal du 8 septembre 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, A LA MAJORITE des membres présents :

8 voix Pour

0 voix Contre

3 Abstention

Point n° 3 : DECISION MODIFICATIVE N° 3

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu L'instruction budgétaire et comptable M.14,

Considérant qu'il convient de rectifier le budget primitif voté le 3 mars 2020,
DECIDE :

SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES				
COMPTE	INTITULE	PREVISIONS 2020	DM N° 3	TOTAL PREVISIONS
231-1707	Constructions	80 00,00 €	- 52 000,00 €	28 000,00 €
231-1708	Constructions	0,00 €	52 000,00 €	52 000,00 €
TOTAL		80 000,00 €	0,00 €	80 000,00 €

Article 1 : De voter la décision modificative n° 3 du budget 2020, qui s'équilibre en dépenses et en

Article 2 : De procéder aux écritures budgétaires comme indiquées ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE des membres présents :

11 voix Pour

0 voix Contre

0 Abstention

Point n° 4 : REPAS DE NOEL 2020 DES ANCIENS

Le Maire rappelle que,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la proposition du Comité d'action sociale de poursuivre des actions d'animation en faveur des seniors de la commune,

VU l'exposé de Monsieur le Maire,

CONSIDERANT la volonté d'organiser un repas de fin d'année à destination de la population sénior de la commune, afin de favoriser le lien social ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE des membres présents,

11 voix Pour

0 voix Contre

0 Abstention

- **DECIDE** d'offrir à titre gracieux un repas pour chaque habitant de la commune âgé de plus de soixante-cinq ans.
- **DECIDE** que les bénéficiaires pourront être accompagné d'une personne non bénéficiaire, moyennant une participation financière fixée à 45 euros pour l'année 2020.
- **DECIDE** qu'en fonction de l'évolution du contexte sanitaire actuel, le repas de Noël des anciens pourra être supprimé,
- **DIT QUE** les crédits étaient inscrits au budget 2020.

Point n° 5 : CREATION D'UN LOCAL INFIRMIER DANS LES ANCIENS BUREAUX DE LA MAIRIE

Le Maire rappelle que,

Les anciens bureaux de la mairie sont vides depuis juin 2020. Il est important de réutiliser ses locaux. L'installation d'un cabinet infirmier dans la commune permettra aux concitoyens de trouver un confort de soins.

Le cabinet sera loué par contrat d'une durée de 3 ans renouvelable. Le montant de la location sera actualisé tous les ans selon les modalités prévues dans le contrat.

Après étude des coûts porter à notre connaissance, le montant de l'enveloppe prévisionnelle des travaux de rénovation de réorganisation des locaux s'élève à 52 000 € TTC. Des négociations sont en cours pour réduire ce montant dans la limite du possible.

CONSIDERANT la volonté d'améliorer le contexte de vie des habitants de Fontenay Mauvoisin, il est souhaitable de créer un cabinet infirmier sur la commune ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE des membres présents,

11 voix Pour

0 voix Contre

0 Abstention

- **DECIDE** l'enveloppe prévisionnelle de 52 000 € TTC pour les travaux de rénovation et de modification.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire a signé les devis pour effectuer ces travaux.
- **D'INSCRIRE** au budget 2020 le montant de ces dépenses.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire a signé le contrat de location et à demander les loyers aux occupants

Point n° 6 : ASSOCIATION « SPA » - SUBVENTION 2020

Le Maire rappelle,

L'Association Protectrice des Animaux « SPA » a pour objectifs de récupérer les animaux errants et en situation de maltraitance et de leurs trouver un nouveau foyer.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande de subvention présentée par l'Association Protectrice des animaux au titre de l'année 2020,

VU le document transmis,

VU l'exposé de Monsieur le Maire,

CONSIDERANT que cette association est reconnue d'utilité publique,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE des membres présents,

0 voix Pour

11 voix Contre

0 Abstention

- **DECIDE** de ne pas verser de subvention à cette association

Point n° 7 : RENUMEROTATION DE LA RUE DU CLOS BOULET

Le Maire rappelle,

Suite à la création de la nouvelle mairie et la création des futurs logements, il devient important de repenser la numérotation du côté paire de la rue du Clos Boulet.

Nous proposons la numérotation suivante :

- La nouvelle mairie reste le numéro 6,
- Les nouveaux logements seront le 8,
- L'infirmierie le 10,
- La salle des fêtes le 12,
- L'école le 14.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE des membres présents,

- **DECIDE** de mettre cette nouvelle numérotation en place.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE des membres présents :

11 voix Pour

0 voix Contre

0 Abstention

Point n° 8 : SUBVENTION DU DEPARTEMENT DES YVELINES POUR SECURISER LES ABORDS DES ECOLES

Le Maire explique,

Chaque année, le Département propose de subventionner un projet avec un thème particulier. Ces projets sont subventionnés par le produit des amendes de polices.

Cette année les deux thèmes proposés sont au titre des transports communs et celui de la sécurité routière aux abords des établissements scolaires et de ceux fréquentés par des jeunes.

A l'heure actuelle, les abords des écoles pourraient faire l'objet d'aménagement supplémentaires.

Il est envisagé de mettre des barrières tout le long des trottoirs, mettre des marquages au sol avec des panneaux triangulaires, mettre en lumière bleu les passages piétons et installer un radar pédagogique pour la vitesse.

Pour un coût des travaux HT : 12 146,09 € TTC

Les communes peuvent après études de leurs dossiers percevoir une subvention égale à 80 % d'un coût H. T. de travaux plafonnés selon le type d'aménagement, sur la base d'un aménagement par an et par commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE des membres présents,

- **DECIDE** de solliciter le Conseil Départemental, pour l'année 2020, une subvention pour des travaux de sécurité routière aux abords des établissements scolaires.
- **DE S'ENGAGER** à utiliser cette subvention sous son entière responsabilité pour réaliser les travaux susvisés.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE des membres présents :

10 voix Pour

0 voix Contre

0 Abstention

Point n° 9 : DON D'UN VEHICULE PAR LE DEPARTEMENT DES YVELINES

Le Maire explique,

Le Département des Yvelines procède au renouvellement de tout son parc automobile, ils ont proposé aux communes de récupérer les véhicules encore en bon état aux Mairies qui le souhaiteraient.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE des membres présents,

- **D'ACCEPTER** la CLIO immatriculée DJ 188 PF mise en circulation le 25/08/2014.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE des membres présents :

11 voix Pour

0 voix Contre

0 Abstention

M. Dominique JOSSEAUME, Maire, clôt la séance à 21h15

Le 12 octobre 2020

Le Maire,

Dominique JOSSEAUME



The image shows a red circular official stamp of the Municipality of Fontenay-le-François, Yvelines. The stamp contains the text 'MAIRIE DE FONTENAY-LE-FRANÇOIS' and 'YVELINES'. A blue ink signature is written over the stamp.